

# **RAPPORT**

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE REGIONALE DU CENTRE-VAL DE LOIRE POUR L'IMAGE, LE LIVRE ET LA CULTURE NUMERIQUE**

**25 SEPTEMBRE 2020**

14H30

**HEMICYCLE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
ORLEANS**

# ORDRE DU JOUR ET SOMMAIRE DU RAPPORT

## JURIDIQUE

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 juin 2020 ..... 3

## FINANCES

2. Décision modificative du budget n° 1..... 4

## SOCIAL

3. Renouvellement du contrat groupe pour l'assurance statutaire ..... 8

## ACTUALITES

4. Point d'information sur le plan d'accompagnement des filières livre et image mis en œuvre par Ciclic suite à la crise sanitaire ..... 11
5. Point d'information sur la mission mécénat ..... 12
6. Point d'information sur les projets européens ..... 14
7. Point d'actualité sur la relation partenariale avec les communes bénéficiant du Cinémobile ..... 16
8. Présentation du séminaire des administrateurs du 9 octobre 2020 ..... 18

# Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

25 septembre 2020

\* \*  
\*

## 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 juin 2020

Délibération n°20-2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le procès-verbal du dernier conseil d'administration de l'agence en date du 05 juin 2020 transmis à l'appui de ce rapport.

# Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

25 septembre 2020

\* \*  
\*

## 2. Décision modificative du budget n° 1

Délibération n°21-2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Le 05 juin dernier, le conseil d'administration a procédé au vote du budget supplémentaire de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique pour l'année 2020 qui s'élève à 9 440 635,83 €.

La décision modificative n°1 de budget porte sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Son montant est relativement faible au regard du budget de l'agence mais elle est utile afin de faciliter le suivi budgétaire analytique mais aussi informer les administrateurs des éventuelles évolutions de recettes et/ou de dépenses.

### Section de fonctionnement

La variation de la section de fonctionnement de 9 235,00 € s'explique comme suit :

#### **Chapitre 013 (atténuation de charges)**

Cette diminution de 1 500 € concerne une diminution des recettes prévues sur les emplois aidés suite à un trop perçu en 2019.

#### **Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) :**

Cette augmentation globale des subventions de 69 700 € concerne les collectivités suivantes :

- engagement de la DRAC à hauteur de 12 000 € pour l'action « Été apprenant » mise en œuvre suite à la crise sanitaire ;

- engagement de la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 70 000 € relatif à l'aide exceptionnelle COVID pour l'exploitation des Cinémobiles ;
- engagement inférieur de 2 300 € du Conseil départemental d'Eure-et-Loir par rapport aux prévisions ;
- suppression des prévisions de recettes de 10 000 € de la Métropole d'Orléans sur l'animation de la filière image régionale ; l'engagement de la Métropole se limitera à une mise à disposition gracieuse du Labo pour les rencontres Décllic programmées du 21 au 23 octobre 2020.

#### **Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)**

Cette diminution de près de 8 000 € correspond à la part salariale sur les tickets restaurant suite à la diminution des tickets restaurant attribués durant la crise sanitaire en raison du télétravail des collaborateurs. Cette perte de ressources est compensée par des charges en moins au chapitre 012.

#### **Chapitre 77 (produits exceptionnels)**

Ces produits exceptionnels à hauteur de 33 600 € sont issus du mécénat :

- engagement de AG2R LA MONDIALE pour un montant de 31 600 € pour l'organisation de séances de *Mémoires filmées* dans des EHPAD de la région
- engagement de la Fondation Berger-Levrault pour un montant de 2 000 € visant à financer une action favorisant l'action culturelle des Cinémobiles.

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte essentiellement les chapitres suivants :

#### **Chapitre 011 (charges à caractère général)**

Il s'agit essentiellement de l'ajustement de nos prévisions à la réalité des actions menées (augmentation de 16 524 €).

#### **Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)**

Cette augmentation de 16 051 € concerne des ajustements sur les besoins en renforts pour des remplacements (suite à des départs ou arrêts maladies) mais aussi pour de nouvelles actions (Eté apprenant, Décllic, etc.).

#### **Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transferts entre sections)**

Diminution des prévisions établies au moment du budget primitif 2020 qui prévoyait l'amortissement de biens prévus dans le programme d'investissement 2020 et qui ont finalement fait l'objet de restes à réaliser sur l'exercice 2020.

#### **Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)**

Il s'agit d'ajustements opérés sur des droits d'auteurs (diminution de 5 840 €).

### Section d'investissement

La diminution des crédits inscrits en section d'investissement de - 17 500 € s'explique comme suit :

En recettes d'investissement :

#### **Chapitre 040 (Opération d'ordre entre sections)**

Diminution des prévisions établies au moment du budget primitif 2020 qui prévoyait l'amortissement de biens prévus dans le programme d'investissement 2020 et qui ont finalement fait l'objet de restes à réaliser sur l'exercice 2020.

En dépenses d'investissement :

#### **Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)**

Diminution des prévisions de dépenses en section d'investissement (cette inscription permet d'équilibrer le budget en section d'investissement).

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

		Budget alloué	DM1	Budget après DM1
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	323 717,92		323 717,92
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00		30 000,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	106 247,87		106 247,87
chapitre D 204	Subventions d'équipements versées	0,00		0,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	247 611,14	-17 500,00	230 111,14
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
Opérations	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	216 576,93		216 576,93
chapitre R024	Produit des cessions	0,00		0,00
chapitre R 040	Opé.d'ordre de transferts entre sections	415 000,00	-17 500,00	397 500,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	46 000,00		46 000,00
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00		30 000,00
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>707 576,93</b>	<b>-17 500,00</b>	<b>690 076,93</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>707 576,93</b>	<b>-17 500,00</b>	<b>690 076,93</b>
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 357 345,66	16 524,00	1 373 869,66
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 621 195,00	16 051,00	2 637 246,00
chapitre D 022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
chapitre D 042	Opé d'ordre de transferts entre sections	415 000,00	-17 500,00	397 500,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 332 018,24	-5 840,00	4 326 178,24
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 500,00		2 500,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 032 277,98		1 032 277,98
chapitre R 013	Atténuations de charges	3 900,00	-1 500,00	2 400,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	323 717,92	-84 640,00	239 077,92
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	506 380,00		506 380,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	6 838 073,00	69 700,00	6 907 773,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	17 810,00	-7 925,00	9 885,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	10 900,00	33 600,00	44 500,00
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 733 058,90</b>	<b>9 235,00</b>	<b>8 742 293,90</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 733 058,90</b>	<b>9 235,00</b>	<b>8 742 293,90</b>
	<b>Total des dépenses</b>	<b>9 440 635,83</b>	<b>-8 265,00</b>	<b>9 432 370,83</b>
	<b>Total des recettes</b>	<b>9 440 635,83</b>	<b>-8 265,00</b>	<b>9 432 370,83</b>

<b>BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE</b>	<b>Budget alloué</b>	<b>DM1</b>	<b>Budget après DM1</b>
Total des dépenses	9 440 635,83 €	-8 265,00 €	9 432 370,83 €
Total des recettes	9 440 635,83 €	-8 265,00 €	9 432 370,83 €

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, je vous propose d'adopter la décision modificative de budget n°1 qui porte à 9 432 370,83 € le budget de l'agence, soit à 8 742 293,90 € la section de fonctionnement et à 690 076,93 € la section d'investissement.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

# Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

25 septembre 2020

\* \*  
\*

## 3. Renouvellement du contrat groupe pour l'assurance statutaire

Délibération n° 22-2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Considérant que l'agence a, par délibération n°06-2017 en date du 27 janvier 2017, adhéré rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au contrat d'assurance retenu par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Considérant que le contrat actuellement en vigueur prend fin au 31 décembre 2020 le Centre de Gestion a lancé une nouvelle procédure d'appel d'offres concernant un contrat d'assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A l'issue de cette consultation, le contrat groupe a été attribué à la société CNP ASSURANCES.

Le contrat actuellement en vigueur à Ciclic porte sur les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, il couvre les risques décès, accidents ou maladies imputables au service, longue maladie/longue durée et maternité/paternité/adoption. Le taux de cotisation est de 2,86 %.



Au vu du coût que peuvent représenter le congé de longue maladie, le congé longue durée, les accidents du travail et le décès (de plusieurs dizaines de milliers d'euros à plusieurs millions), il semble indispensable d'assurer ces risques.

Cependant, la question peut se poser concernant la maladie ordinaire. Actuellement, et depuis 2017, la maladie ordinaire n'est pas couverte par notre contrat d'assurance statutaire en raison du coût de cette dernière.

La proposition de CNP ASSURANCES couvre le risque sur les arrêts maladie ordinaire après une carence de 15 jours par arrêt. Pour un agent ayant trois arrêts distincts de 10 jours, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. Pour un arrêt de 20 jours consécutifs, seuls 5 jours seraient indemnisés.

Cette carence est très importante car les arrêts courts restent les plus fréquents et les statistiques pour les agents titulaires (durée moyenne des arrêts sur les trois dernières années de 7, 20 et 13 jours) nous amènent à proposer de ne pas couvrir ce risque par ce contrat d'assurance.

Ciclic Centre-Val de Loire ne bénéficiera donc pas de remboursement en cas d'arrêt maladie ordinaire pour un agent titulaire.

Les modalités de mise en œuvre du contrat groupe d'assurance statutaire négocié et souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2021 à 2024 sont les suivantes par l'agence Ciclic-Centre Val de Loire :

- Compagnie d'assurance : CNP ASSURANCES
- Courtier gestionnaire : Sofaxis
- Régime du contrat : capitalisation
- Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois
- Catégorie de personnel assuré : agents affiliés au régime de la CNRACL (stagiaires et titulaires)
- Garanties souscrites :
  - décès,
  - accident de service – maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique),
  - longue maladie – longue durée (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),
  - maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption sans franchise.
- Taux global : **3,79 %**  
Cette augmentation du taux par rapport au contrat actuellement en vigueur se justifie par la situation actuelle du secteur assurantiel, la sinistralité au sein des effectifs de la fonction publique territoriale et enfin par le constat de notre propre sinistralité sur ces dernières années. C'est donc une augmentation de charges qui sera à prévoir lors de la prochaine construction budgétaire.
- Assiette de cotisation :
  - traitement indiciaire brut ;
  - nouvelle bonification indiciaire ;
  - supplément familial de traitement ;
  - primes, indemnités ou gratifications versées, (à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais) : IFSE et CIA, IFTS, PSR, ISS ;
  - charges patronales.
- Frais de gestion du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire : 0,30 % de l'assiette de cotisation hors charges patronales.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- d'adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au contrat d'assurance retenu par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire selon les modalités définies ci-dessus ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à signer cette convention et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à résilier (si besoin) le contrat d'assurance en cours.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

# Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

25 septembre 2020

\* \*  
\*

## **4. Point d'information sur le plan d'accompagnement des filières livre et image mis en œuvre par Ciclic suite à la crise sanitaire**

Cette séance sera l'occasion de partager avec les administrateurs l'actualité des filières livre et image suite à la présentation de l'impact de la crise sanitaire sur ces filières lors du conseil d'administration du 5 juin dernier.

Pour rappel, dès les premières mesures de confinement, Ciclic Centre-Val de Loire a instauré un dialogue avec les professionnels des filières image et livre. Très rapidement, une série de mesures effectives pour accompagner les acteurs ont été mises en œuvre :

- maintien des dispositifs de soutien sélectif, maintien de l'ouverture de Ciclic Animation, suivi des tournages annulés et des reports prévus,
- nouvelles modalités d'acompte sur le programme d'entreprise 2020 pour les structures de production régionales
- versements des aides sélectives simplifiés et accélérés
- maintien des rémunérations des intervenants artistiques
- suivi et présentation actualisée aux acteurs de ces filières des mesures nationales ou régionales exceptionnelles de soutien,

Après cette première phase, Ciclic Centre-Val de Loire a engagé un travail d'observation et de la collecte d'information pour permettre aux pouvoirs publics d'avoir le maximum d'éléments permettant la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde des industries culturelles régionales échelonné sur le court, le moyen et le long terme.

Au regard des missions de Ciclic, ce travail concerne les professionnels suivants :

- structures de production cinéma et audiovisuel,
- structures d'édition,
- comédiens, techniciens, auteurs (cinéma et littérature),
- maison de presse et librairie,

Le secteur de l'exploitation cinématographique indépendante est exclu de ce périmètre car relevant des missions de l'ACC (Association des Cinémas du Centre).

Un questionnaire a été transmis à ces professionnels en juillet dernier. Les réponses sont attendues pour le 10 septembre (en lien avec la plateforme de la Région pour le fonds de soutien d'un million d'euros). L'analyse de ces résultats avec l'annonce d'un plan à échéance 2021-2022 est prévue deuxième quinzaine d'octobre.

Seront ainsi évoqués lors de la séance du 25 septembre :

- le questionnaire transmis aux acteurs de ces filières en juillet dernier et le fonds de soutien de 1 M € mis en œuvre par la Région Centre-Val de Loire ;
- l'actualité du CNL sur le sujet ;
- l'actualité du CNC sur le sujet.

# Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

25 septembre 2020

\* \*  
\*

## 5. Point d'information sur la mission mécénat

Dans le cadre du dialogue de gestion avec la Région et la DRAC dès 2017, puis la présentation du rapport d'orientation budgétaire aux administrateurs pour les années 2018 et 2019, il avait été convenu pour l'agence Ciclic de la nécessité de rechercher de nouvelles ressources financières.

Ont alors notamment été évoqués les fonds européens (cf infra) et le mécénat.

L'agence a donc fait appel en 2018 aux services de Stéphane Barré Conseil pour une prestation d'accompagnement et de prospection fundraising pour le développement du mécénat et du partenariat pour l'agence Ciclic.

Tout en balayant le large spectre de nos missions auprès des mécènes potentiels, l'expertise de Stéphane Barré nous a conduit à concentrer nos propositions d'actions autour :

- De l'action culturelle du Cinémobile : « Cinémobile, un cinéma à la rencontre du jeune public » ;
- De la pratique artistique livre et image pour le jeune public : « Des regards des images et des mots » ;
- Du patrimoine filmé amateur : « Création contemporaine avec des images d'archives ».

Après une première phase de cadrage et de positionnement de l'agence, la prospection a débuté au cours du premier trimestre 2019.

Cette prospection s'est déployée autour :

- Des fondations ;
- Des appels à projets nationaux ;
- Des entreprises locales et régionales.

Après plusieurs mois de prospection, et comme nous avons pu en informer les administrateurs lors de différents points relatifs aux finances (ROB, BP, DM..), il semble important de dresser un premier bilan de ce travail.

Ciclic Centre-Val de Loire compte à ce jour quatre mécènes pour des actions ciblées mises en oeuvre par les équipes :

- la Fondation SNCF : engagement financier à hauteur de 10 000 € pour des ateliers de pratiques artistiques en direction du jeune public des Cinémobiles ;
- la Fondation MACIF : engagement financier à hauteur de 16 000 € pour l'acquisition de matériel d'audiodescription pour les Cinémobiles ;
- la Fondation Berger Levraut : engagement financier à hauteur de 2 000 € pour les actions culturelles du Cinémobile ;
- AG2R LA MONDIALE : engagement financier à hauteur de 31 600 € pour l'organisation de séances de *Mémoires filmées* dans des EHPAD de la région.

Après une année de travail ralenti par la crise sanitaire, ces recettes de mécénat (59 600 €) ont permis d'engager de nouvelles actions auprès des bénéficiaires de nos actions sur le territoire régional.

La mission de Stéphane Barré a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 (coût total de 42 400 € jusqu'à fin 2020) afin de poursuivre ce travail et développer une prospection particulière autour de l'acquisition d'une nouvelle unité du Cinémobile nécessaire pour le renouvellement du parc Cinémobiles à échéance 2022.

Ce dernier point fait l'objet d'une collaboration plus particulière avec la Région Centre-Val de Loire, principal financeur de cet outil. Il a ainsi été convenu entre l'agence et la Région que :

- la Région serait attentive au choix des entreprises mécènes et qu'à ce titre « celles-ci devront défendre des valeurs environnementales, sociétales et de développement durable portées par la collectivité » ;
- la Région est défavorable à la pratique du « naming » ;
- tout choix de mécène serait validé par la Région.

Nous ne manquerons pas bien évidemment de vous tenir informés des suites de cette recherche de ressources financières en faveur du projet mené par l'agence.

# Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

25 septembre 2020

\* \*  
\*

## 6. Point d'information sur les projets européens

Depuis 2017, l'agence a accentué son implication au niveau européen.

L'objectif de ce travail doit permettre à la fois au projet de l'agence de rayonner davantage au niveau européen mais aussi de développer ses ressources financières en mobilisant des fonds européens.

Ce point d'information permettra aux administrateurs de prendre connaissance des réseaux européens dans lesquels l'agence s'implique mais aussi des projets en cours ou à venir autour de cette dimension européenne.

L'agence Ciclic Centre-Val de Loire adhère aux structures européennes suivantes :

- Cine Regio  
<https://www.cineregio.org/>  
Ciné Regio est un réseau de fonds cinématographiques régionaux en Europe. Le réseau ne cesse de s'étendre et représente aujourd'hui 50 fonds cinématographiques régionaux de 12 Etats membres de l'UE, en plus de la Norvège et de la Suisse.  
Les membres présentent différents programmes de soutien et de services au secteur cinématographique qui visent à soutenir la culture cinématographique, à encourager la cohésion sociale et à construire des infrastructures régionales.  
Les soutiens des collectivités territoriales – régionales au cinéma sont essentiels pour favoriser et protéger le développement du secteur audiovisuel européen et promouvoir les identités culturelles régionales et locales, la diversité culturelle et l'émancipation démocratique.
- Screen Talent Europe  
<http://screentalent.eu/>  
Screen Talent Europe est un réseau européen pour des ateliers de réalisation en faveur de l'émergence de jeunes talents européens.  
L'objectif de ce réseau est de partager des connaissances, expériences, méthodes à travers des collaborations, rencontres et séminaires.
- Les Inédits (association européenne pour promouvoir la conservation et la valorisation du cinéma amateur)  
<http://www.inedits-europe.org/>  
Cette association a été créée en 1991 pour encourager la collecte, la conservation, l'étude et la mise en valeur des films amateurs. Elle regroupe aujourd'hui des associations, des institutions ou des particuliers. Elle compte une quarantaine de membres, en majorité francophones, issus de plusieurs pays européens (France, Grande Bretagne, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, République Tchèque). Ses membres se retrouvent chaque année pour échanger sur leurs pratiques,

autour d'interventions d'universitaires ou de témoins, découvrir des films ou des spectacles conçus à partir de films amateurs.

- ECFA (European Children's Film Association, Association Européenne du Cinéma pour l'Enfance et la Jeunesse).  
<https://www.ecfaweb.org/>  
Cette association fondée en 1988 regroupe les professionnels du cinéma autour des questions liées à l'éducation à l'image. Elle regroupe 125 membres issus de 36 pays.

Dans le domaine de l'image, l'agence travaille ponctuellement avec de nombreuses structures européennes (création dont Ciclic Animation, éducation, patrimoine). Plusieurs projets sont actuellement en développement avec les structures européennes suivantes :

- Les Inédits pour l'accueil de la rencontre annuelle de l'association en 2021 à Issoudun (et Bourges) ;
- EAVE, European Audiovisuel Entrepreneurs, atelier de formation européen.

Ciclic Centre-Val de Loire développe avec la Région Centre-Val de Loire, la Région Bretagne et Films en Bretagne, la Région Pays de la Loire et la Plateforme, le projet d'accueillir les EAVE en Centre-Val de Loire en 2021. Cet accueil permettrait aux professionnels de ces trois régions de bénéficier d'une formation EAVE en juin 2021 et de son réseau de professionnels européens.

Fondée en 1988, les objectifs d'EAVE sont de fournir des opportunités de formation professionnelle et de rassembler des producteurs de différentes régions du monde dans le but de faciliter les coproductions. EAVE défend l'idée que le soutien de voix indépendantes, d'imagination créative et d'entreprises à vocation culturelle au sein des industries mondiales des médias est une nécessité urgente au 21e siècle. Par leur travail, EAVE vise à contribuer à la création de solides réseaux de producteurs et à encourager l'échange de connaissances et de compétences qui renforceront la production indépendante à travers le monde.

- ECFA développe actuellement un projet de séminaire européen autour des pratiques artistiques. Ciclic Centre-Val de Loire a fait connaître son intérêt pour le projet qui devrait voir le jour en 2021 ou 2022.

Enfin, l'agence Ciclic travaille actuellement au dépôt d'un dossier ce mois d'octobre dans le cadre du programme européen Erasmus +. Le projet concerne les liens entre éducation à l'image, émergence de nouveaux talents et financement de la création.

Ce dossier est en cours de construction avec les partenaires suivants :

- o Tartu Film Fund – Estonie
- o Ffilm Cymru Wales – Pays de Galles
- o Fondo Audiovisivo FVG – Italie
- o Vlaams Audiovisueel Fonds – Belgique
- o Cine Sud – Pays-Bas

Pour ce projet, l'agence bénéficie du dispositif d'accompagnement Project'Eur financé par la Région Centre-Val de Loire.

# Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

25 septembre 2020

\* \*  
\*

## **7. Point d'actualité sur la relation partenariale avec les communes bénéficiant du Cinémobile**

Le Cinémobile dessert 46 communes de la région Centre-Val de Loire.

Vous trouverez ci-contre la liste de ces communes, avec leur population ainsi que la date du premier passage du Cinémobile.

34 communes ont une date d'adhésion antérieure à 1992. C'est donc grâce à un engagement historique avec la majorité des communes que le Cinémobile poursuit sa mission. Pour rappel, en 2019 nous avons reçu 3 candidatures recevables lors d'un appel à candidatures auprès des communes de la région pour bénéficier du Cinémobile.

Pour bénéficier des services du Cinémobile, les communes signent une convention triennale avec l'agence Ciclic. La convention actuellement en vigueur se termine à la fin de l'année 2020.

La coopération avec les communes est essentielle à la réussite du projet des Cinémobiles. C'est pourquoi l'agence a créé en 2017 un comité consultatif réunissant toutes les communes bénéficiaires du Cinémobile : le conseil des communes.

Ce comité consultatif émet un avis concernant les questions relatives au développement des relations avec les communes bénéficiant par voie conventionnelle des services du Cinémobile, l'exploitation du Cinémobile ou toutes autres questions concernant la diffusion cinématographique et l'accès à la culture en milieu rural.

Le conseil des communes est composé des maires ou de leurs représentants, des communes bénéficiant des services du Cinémobile.

Il se réunit au minimum deux fois par an à l'initiative de son président.

Une réunion de ce conseil des communes a lieu le 9 septembre 2020.

Outre l'élection de son nouveau président suite aux dernières élections municipales, ce conseil doit permettre d'échanger avec les communes autour de l'implication des EPCI dans l'accueil du Cinémobile sur leur territoire. Depuis fin 2019, l'agence a réuni un groupe de travail issu du conseil des communes sur ce sujet. Les nouvelles modalités de contractualisation avec les communes seront aussi abordées (avenant de prolongation, nouvelle convention...).

Après une présentation de l'impact de la crise sanitaire depuis ce début d'année sur l'exploitation des Cinémobiles, il nous semble intéressant de partager ces réflexions liées aux EPCI avec les administrateurs.



<b>COMMUNES</b>	<b>Département</b>	<b>Population</b>	<b>1er passage</b>
LIGNIERES	18	1 383	1992
SANCERRE	18	1 432	1992
GRACAY	18	1 460	1996
NERONDES	18	1 516	2002
CHATEAUMEILLANT	18	1 800	1992
SANCOINS	18	3 124	1992
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	18	3 311	1992
DUN SUR AURON	18	3 921	1992
ORGERES EN BEAUCE	28	1 076	1991
TOURY	28	2 606	1990
COURVILLE SUR EURE	28	2 911	1992
ILLIERS COMBRAY	28	3 385	1990
BROU	28	3 440	1990
LES VILLAGES VOVEENS	28	4 006	1990
NOGENT LE ROI	28	4 151	1995
MAINTENON	28	4 371	2002
AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN	28	6 000	2012
SAINT BENOIT DU SAULT	36	622	1992
SAINTE SEVERE SUR INDRE	36	789	1992
EGUZON CHANTOME	36	1 415	1992
VALENCAY	36	2 475	1992
LEVROUX	36	2 983	2012
NEUNG SUR BEUVRON	41	1 244	1990
MONDOUBLEAU	41	1 389	1990
BEAUCE LA ROMAINE	41	3 551	1997
SALBRIS	41	5 268	2010
MER	41	6 346	1990
CERDON DU LOIRET	45	961	1990
BAZOCHES LES GALLERANDES	45	1 559	1990
SERMAISES	45	1 669	1990
BELLEGARDE	45	1 703	1990
CHATILLON COLIGNY	45	1 914	1992
ARTENAY	45	1 917	1990
VIENNE EN VAL	45	1 971	2019
BEAUNE LA ROLANDE	45	2 136	1990
PATAY	45	2 224	1990
LORRIS	45	2 993	1990
DORDIVES	45	3 350	1995
TRAINOU	45	3 422	1995
PUISEAUX	45	3 474	1990
FAY AUX LOGES	45	3 823	1992
COURTENAY	45	4 086	2015
JARGEAU	45	4 649	1990
NEUVILLE AUX BOIS	45	4 786	1990
BRIARE	45	5 303	1990
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	45	8 238	1990

# Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

25 septembre 2020

\* \*  
\*

## **8. Présentation du séminaire des administrateurs**

Ciclic Centre-Val de Loire a proposé en juillet 2018 aux administrateurs de se réunir à l'occasion d'un séminaire de travail.

Cette journée avait réuni 12 administrateurs qui ont notamment pu échanger autour de leur rôle au sein du conseil d'administration, leurs attributions, et les orientations stratégiques de l'agence.

Les retours enthousiastes des personnes présentes avaient conduit la Présidente à proposer un nouveau séminaire en juillet 2019. Ce séminaire avait dû être reprogrammé en septembre 2019. Trop peu d'administrateurs ayant pu se rendre disponibles ce dernier avait dû être annulé.

Pour des raisons sanitaires, le séminaire programmé le 12 juillet 2020 a été repoussé à une date qui vous sera communiquée à l'occasion de la séance du 25 septembre tout comme l'ordre du jour de ce séminaire qui devrait se tenir à Blois.